

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2016

Le huit avril deux mille seize à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 16 février 2016

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, LANE, MALHAO, Mrs COURTIN, COCULET, CHABOT, ROSSET, BONHOMME, FORTINEAU.

Absent : M. SIMON

Mme LHERMELIN a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER (Commune + CCAS)

Vote à l'unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (Commune + CCAS)

Voir documents budgétaires

VOTE DES TAUX D IMPOSITION 2016 (2016 04 01)

Conformément à la loi, Madame le Maire rappelle que le conseil municipal doit voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

Monsieur le Préfet de la Charente nous a notifié les bases d'imposition correspondantes dont la variation est exprimée ci-dessous :

	Taux 2016	Bases définitives 2015	Bases notifiées 2016
T.H.	10,27	479 535	480 300
T.F.B.	10,79	304 564	306 600
T.F.N.B.	51,72	24 737	24 900
CFE	14,90	34 522	40 700

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire pour 2016, les taux d'imposition pratiqués en 2015 et définis ci-dessus.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016

Voir document budgétaire

CERTIFICAT D'URBANISME BOIS MICHEL (2016 04 02)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de certificat d'urbanisme déposée par Monsieur Michel BOIS sur sa parcelle cadastrée D 45 au lieu-dit "Champneuf" afin d'y construire sa maison d'habitation et son hangar de stockage de fruits et légumes.

Ce certificat d'urbanisme est revenu du service instructeur de la DDT avec la mention "opération non réalisable" ; Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de ne pas signer cet avis négatif ; ceci allant à l'encontre du développement de la commune et demande la révision de l'instruction puisque :

-- le pétitionnaire, originaire de la commune, commerçant sur les foires et marchés, souhaite revenir s'installer près de sa famille,

- il est important pour la commune de Rouzède d'accueillir de nouvelles constructions afin de ne pas subir uniquement le vieillissement de la population,

- il n'existe pas sur la propriété de Monsieur BOIS, de bâti abandonné apte à la rénovation,

Bien conscient des contraintes imposées par la nouvelle réglementation, le conseil municipal de Rouzède, après en avoir délibéré, souhaite à l'unanimité, déroger à la règle de constructibilité limitée fixée par le Règlement National d'Urbanisme et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir regarder ce projet avec bienveillance.

VENTE DE PARCELLES COMMUNALES (2016 04 03)

EXPOSE :

En janvier 2012, la commune de Rouzède a fait l'acquisition de 7 parcelles de terrain d'une superficie de 2 hectares 09 ares 40 centiares appartenant à Monsieur Eric MARCEREUIL.

Le projet initial de la commune était la réalisation d'une unité d'accueil de jour pour personnes âgées mais devant la difficulté pour monter et financer ce dossier, une autre option est envisagée.

L'idée de mettre à la vente une partie de cette unité foncière pour la construction de trois pavillons individuels est soumise au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce projet et décide de mettre en vente trois lots d'environ 1600 m² chacun au prix de 4 euros le m².

Le conseil municipal charge Madame le Maire :

- de déposer une demande de certificat d'urbanisme,

- de faire procéder au bornage avant mise en vente.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fin de séance à 19h30